

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 26 janvier à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 19 janvier 2018, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme DAILLY, M. COLINET, M. BERNARD, Mme MOREAU, Mme BOUFFENY, M. VOISIN, Mme RICHARD, Mme AOUT, Mme BOURDIER, M. GARCIA, M. JACSON, Mme PICARD, M. BERGOUGNOUX, Mme BRUN, Mme DAMON, M. GERARDIN, M. HELIE, M. ECHEVIN, Mme PAVALDEAU.

POUVOIRS :

M. RAGU	à	M. GARCIA
Mme MANDON	à	Mme DAILLY
Mme BORDE	à	Mme RICHARD
M. COUGOLIC	à	M. COLINET
Mme CORMON	à	Mme AOUT
Mme PICHETTO	à	Mme BOUFFENY
M. SIRONI	à	Mme DAMON
M. ISHAQ	à	M. GERARDIN

ABSENTS :

M. ROUSSEAU
Mme BAUTHIAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MOREAU

N°1/2018 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le rapport de Madame le Maire entendu,

Considérant le recrutement d'un nouvel agent « Responsable de la vie associative et de l'évènementiel »,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE la création d'un poste de rédacteur à temps complet,

VALIDE le tableau des effectifs de la collectivité.

N°2/2018 - TELETHON 2017 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM)

Le rapport de Madame BOUFFENY entendu,

Considérant les recettes perçues le 9 décembre 2017 lors de l'activité patinoire, soit un montant de 1200 €,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE le versement d'une subvention de 1200 € à l'Association Française contre les Myopathies.

PRECISE que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget 2018.

N°3/2018 - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le rapport de Madame le Maire entendu,

Considérant la nécessité de doter au plus tôt le Centre Communal d'Action Sociale des moyens financiers suffisants pour répondre à ses obligations,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE une avance de subvention de 20 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale d'ETRECHY.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

N°4/2018 - AVANCE DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le rapport de Madame RICHARD entendu,

Considérant la nécessité de doter au plus tôt le Comité des Fêtes des moyens financiers suffisants pour répondre à ses obligations,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE une avance de subvention de 20 000.00 € au Comité des Fêtes d'ETRECHY.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 au budget primitif 2018.

N°5/2018 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT APPROBATION DU BUDGET

Le rapport de Madame le Maire et de Monsieur COLINET entendu,

M. HELIE demande s'il n'y avait pas déjà une tondeuse pour l'entretien des espaces verts ?

M. COLINET répond qu'il y a déjà une tondeuse auto-portée qui a été achetée l'année dernière mais qui ne peut pas subvenir aux besoins des trois hectares à entretenir à la prairie des Vrigneaux. Il faudrait donc un rotobroyeur.

M. BERNARD ajoute que le terrain n'est pas assez plat pour utiliser la tondeuse actuelle.

Mme DAMON demande s'il y aura une meilleure garantie pour l'achat du nouveau véhicule de neuf places et souhaiterait savoir ce qu'est devenu l'autre véhicule car il n'est pas ancien ?

M. COLINET répond que l'autre véhicule tournait tous les jours et avait une quinzaine d'année. Il est en panne depuis plus de 3 mois et la demande quotidienne actuelle nécessite donc l'achat d'un nouveau véhicule 9 places.

Considérant la nécessité de réaliser des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de 2018,

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses d'investissements à hauteur de 228 600.9 €, selon tableau ci-dessous :

<u>Compte</u>	<u>Service</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>	
2031	Bâtiments publics / Ecole Lavandières	Maîtrise d'œuvre désamiantage	5 000,00	TTC
2031	Bâtiments publics / Ecole Lavandières	Mesure qualité de l'air en fin de chantier	1 440,00	TTC
2031	Etudes	Etudes et esquisses divers	32 000,00	TTC
21312	Bâtiments publics / Ecole Lavandières	Travaux de désamiantage de 3 classes	51 000,00	TTC
21318	Bâtiments publics / COSEC	Ad'Ap : Installer un toilette handicapé	5 990,00	TTC
21318	Bâtiments publics / COSEC	Peinture et hall + circulation	5 784,00	TTC
21318	Bâtiments publics	Renovation complète du WC public	1 000,00	TTC
21318	Police municipale	Déplacement dans nouveau locaux (centrale caméras)	3 420,00	TTC
21318	Police municipale / PMI départementale	Réhabilitation de l'ancien local de la PM pour la PMI	75 000,00	TTC
2152	Mobilier urbain	Achat de potelets (6 pmr + 10)	910,00	TTC
2158	Espaces verts	Broyeur frontal pour John Deer	4 040,40	TTC
2158	Bâtiments publics / Entretien locaux	Matériel d'entretien divers	7 202,40	TTC
2182	Transport à la demande	Achat d'un véhicule 9 places	20 900,00	TTC
2183	Informatique / Mairie	Achat d'un poste informatique	1 000,00	TTC
2184	Bâtiments publics / Mairie	Mobiliers de bureaux	8 000,00	TTC
2188	Bâtiments publics / Ecole St Exupéry	Toboggan - Maternelle St Exupéry	377,10	TTC
2188	Etat civil	Destructeur de documents	3 500,00	TTC
2188	Mobilier urbain	Achat de barrières (10)	2 037,00	TTC
			228 600,90	TTC

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2018

**N°6/2018 - REVERSEMENT A LA CCEJR D'UNE PART DE LA REDEVANCE
AUVERS AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le rapport de Madame le Maire entendu,

M. HELIE s'interroge et s'étonne que la commune d'Auvers-Saint-Georges ait omis, depuis trois ans, de reverser la participation à Etréchy.

Mme DAILLY répond que suite aux différents changements de personnel comptable durant les dernières années, ce point a été identifié à l'automne entre le temps de retrouver les conventions signées et de relancer la commune d'Auvers. Ils ont aussi changé de personnel et il est parfois compliqué d'assurer la continuité des services avec autant de changements.

Mme DAMON demande pourquoi notre comptable M. JAOUEN n'a pas vu qu'il manquait ce versement depuis trois ans.

Mme DAILLY répond que M. JAOUEN contrôle les mouvements et la légalité des mouvements et ce n'est pas à lui de déclencher les mouvements d'une commune à l'autre. Elle précise également que M. JAOUEN et M. SETTA vont quitter Étampes prochainement. Ce sont des personnes qui ont énormément aidé la commune et ont été en lien constant avec le service comptabilité. M. JAOUEN a fait du très bon travail, et outre son travail, il a également organisé des sessions de formations pour tous les comptables de son arrondissement.

VU la délibération de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » (CCEJR) en date du 16 septembre 2016, relative à l'extension de ses compétences optionnelles à la gestion des eaux et de l'assainissement,

VU l'arrêté Préfectoral du 13 janvier 2017 prononçant le transfert de ces compétences,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions comptables M49 et M14,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2004 portant sur les modalités financières applicables pour le raccordement de la Commune d'Auvers saint Georges à la station d'épuration d'Etréchy,

Vu la délibération 43/2007 constitutive de l'avenant n°1 à la convention de raccordement du réseau d'assainissement de la commune d'Auvers sur le système d'Etréchy,

VU la délibération 67/2017 de la commune de la Commune d'Etréchy actant d'une la dissolution du budget annexe assainissement, et d'autre part, le transfert de l'actif et du passif du BA dans le budget principal de la commune,

VU la délibération 68/2017 de la commune de la Commune d'Etréchy actant d'une la dissolution du budget annexe eau, et d'autre part, le transfert de l'actif et du passif du BA dans le budget principal de la commune,

Vu les délibérations 2/2017 et 3/2017 portant reversement part d'une des résultats d'exploitation excédentaires des budgets annexes au 31/12/2015 vers le budget général 2016,

Vu la délibération 95/2017 portant modification des prévisions budgétaires et reversement de 15% des excédents de fonctionnement des deux budgets annexes à la CCEJR,

Considérant le reversement annuel jusqu'en 2020 d'une participation financière de la Commune d'Auvers à la Commune d'Etréchy au titre des amortissements des équipements et des remboursements des annuités d'emprunts associés,

Considérant que la participation due par la Commune d'Auvers au titre des années 2014, 2015 et 2016, soit un montant de 45 831.09 €, est en cours de paiement,

Considérant que la Commune d'Etréchy doit ajouter ce montant aux résultats de l'assainissement cumulés au 31/12/2016, reversés à hauteur de 15% à la CCEJR en 2017,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

- **REVERSE** à la CCEJR un montant de 6 875 €, correspondant à 15% de la participation financière attendue de la part d'Auvers Saint Georges.
- **PRECISE** que ce versement à la CCEJR est conditionné au paiement effectif par la Commune d'Auvers de la participation attendue.

N°7/2018 - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°100/2017 PORTANT MISE A JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le rapport de Madame le Maire entendu,

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 avril 2014 portant désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n°100/2017 portant modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le courrier Madame la Préfète en date du 15/12/2017 nous indiquant l'irrégularité de la délibération n°100/2017 et précisant que les membres d'une telle commission ne peuvent être élus qu'en scrutin de liste, ce qui exclut toute élection partielle en vue du remplacement d'un ou plusieurs membres démissionnaires.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

- **ANNULE** la délibération n°100/2017 portant mise à jour des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

**N°8/2018 - CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR
OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE
TELERELEVE DE GAZ EN HAUTEUR (ANTENNES)**

Le rapport de Madame le Maire entendu,

Mme DAMON demande une discussion au sujet des antennes de télérelève car c'est une polémique internationale. Il n'y a pas assez de données techniques et sanitaires sur le sujet pour voter ce projet. Elle ne se souvient pas avoir délibéré sur les antennes de télérelève. Elle voudrait débattre sur ces compteurs intelligents qui arrivent dans nos villes en plus de tout ce qu'il y a autour de nous et qui génèrent des ondes électromagnétiques.

Ce qu'elle reproche à ce sujet c'est qu'il arrive un peu comme ça alors que déjà en 2016 le conseil avait été sollicité pour débattre sur ce sujet afin d'avoir au moins une information technique.

M. HELIE pense qu'il n'y a pas assez de recul sur le sujet pour savoir si c'est nocif ou pas. Il trouve essentiel de faire une commission pour y faire intervenir les intervenants nécessaires sur l'explication et le calcul des ondes et sur leur nocivité.

Mme DAILLY ajoute qu'il est normal d'avoir des doutes sur la santé publique. Elle pense que même avec n'importe quelle commission ou discussion interne ça ne servira à rien parce que nous ne sommes pas des spécialistes. Personne dans ce conseil n'est capable de nous dire si c'est nocif ou non. C'est pour cela qu'elle a cité le rapport de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire Environnement Alimentation et Travail.

Le compteur émet 2 secondes par jour à hauteur de 150 à 100 milliwatt, qui est une puissance très faible. Le concentrateur émet en 4G pendant 15min/jour, comme un téléphone.

Nous devons rentrer dans une dynamique d'avenir, on parle vraiment de maîtrise de l'énergie et maîtrise de l'économie.

Pour contrôler la consommation de nos bâtiments, pour pouvoir la suivre et la contrôler, nous avons besoin d'indicateur et de facturation. Récemment nous avons eu un retard de facturation du gaz d'un montant exceptionnel de 2 ans parce que la société sous-traitante de GRDF n'avait pas relevé le compteur faute de l'avoir trouvé.

Aujourd'hui il faut facturer aux administrés ce qu'ils consomment réellement et s'ils font des efforts à la non-consommation pour faire des économies il faut qu'ils en soient récompensés. Mme DAILLY pense que c'est vraiment une démarche d'avenir et si une autre agence plus responsable, que celle nommée, estime que ces antennes sont dangereuses alors elle les retirera. Elle pense donc qu'il n'y a pas de risque à utiliser ces systèmes.

Mme DAMON pense que c'est l'avis de Mme DAILLY et veut que tous les avis soient pris en compte. Elle dit que beaucoup de pays s'en passent très bien comme l'Allemagne qui n'a équipé que les gros consommateurs. Elle trouve anormal qu'il n'y ait pas de normes inscrites et demande à avoir les volts par mètre et des mesures fiables pour pouvoir faire des comparaisons avec les autres communes où elles sont installées avant de délibérer sur ce sujet. Elle précise également que les normes actuelles en France sont divisées par 10 ou 100 en Autriche, au Luxembourg, en Suisse, en Chine et dans d'autres pays.

Mme DAILLY rappelle que la convention est établie pour s'accorder sur le nombre et les emplacements de ces antennes. Elle précise qu'il pourrait éventuellement y en avoir qu'une, et dans l'église pour qu'il y ait moins de monde en dessous.

Mme DAMON dit qu'on pourrait aussi bien refuser les compteurs et précise que pour faire des économies il n'y a pas besoin d'être devant son compteur.

Mme DAILLY rajoute qu'il y a aussi la gestion du réseau de gaz et que tout est piloté par informatique.

Mme DAMON pense qu'il faudrait avoir un vrai débat ensemble. Il y a des communes qui ont refusé ces antennes, nous pourrions essayer de comprendre pourquoi. Avoir également des explications avec ERDF et GRDF et des personnes qui connaissent vraiment le sujet pour que nous puissions tous avoir des informations précises. Elle propose de remettre à plus tard cette délibération pour pouvoir inviter les personnes nécessaires qui présenteront un dossier plus clair.

M. VOISIN dit que les exemples sur l'Allemagne et l'Autriche mentionnés par Mme DAMON ne sont pas fiables. Il pense que faire venir des spécialistes ne fera pas avancer les choses et préfère qu'il y ait un compteur intelligent plutôt qu'une personne qui fasse les relevés trois fois par an avec une voiture polluante.

M. HELIE rejoint Mme DAMON en partie et aimerait aussi avoir plus de précision sur ces antennes. Il aimerait cependant se pencher sur les communes qui ont déjà fait l'expérience de ces antennes et pour lesquelles beaucoup de particuliers subissent des erreurs (exemple d'une facture de 10000€ pour une maison de 45m³). Il pense qu'il y a un déséquilibre entre la mise en place de ces antennes sensées nous faire faire des économies et le prix du gaz qui ne fait qu'augmenter.

Mme DAILLY cite comme exemple la Norvège qui génère son propre carburant, ils ont leur plateforme de forage. L'essence et le diesel sont aussi chers que dans tous les pays qui importent afin que les gens consomment moins. Cette démarche est faite pour que les usagers consomment moins de carburant. Si on veut un jour limiter la consommation il faudrait augmenter les coûts (comme pour la cigarette).

Mme DAMON rajoute que dans le livre qu'elle a lu, il est précisé que depuis 10 ans toutes les compagnies d'assurances font figurer dans leurs contrats de responsabilité civile des clauses d'exclusion très précises qui excluent justement les ondes électromagnétiques. Donc « sont excluent les dommages de toute nature causés par l'amiante, le plomb ou les champs et les ondes électromagnétiques ». La conclusion de l'auteur : « ainsi les troubles liés aux ondes ont acquis le même statut que ceux causés par l'amiante, on ne peut pas les assurer même dans la catégorie dite de grand risque ».

Cela veut dire que même les assureurs pensent qu'il y a des problèmes et ne préfèrent pas les assurer. Elle espère que tout le monde sera d'accord pour reporter cette délibération.

M. HELIE précise à Mme DAMON que pour faire reporter le vote il aurait fallu faire un amendement avant.

Mme DAMON trouve cela dommage car elle ne se bat pas pour sa cause personnelle mais pour la cause commune.

Mme DAILLY propose donc de passer au vote.

Vu le 7° de l'article L 432-8 du code de l'énergie,

Vu le projet de convention proposé,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, avec **5 contre** (M. SIRONI, Mme DAMON, M. HELIE, M. ECHEVIN et Mme PAVALDEAU) et **5 conseillers qui n'ont pas pris part au vote** (Mme MOREAU, Mme BOUFFENY, M. JACSON, M. GERARDIN et M. ISHAQ),

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur telle qu'annexée à la présente.

Questions Groupe ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES :

1 – « *Nous demandons une réunion d'information technique sur les compteurs « intelligents » eau/gaz/électricité afin de savoir vers quoi nous engageons nos concitoyens. Le sujet est vivement controversé à cause des conséquences sanitaires. Nous vous avons sollicité à ce sujet en mars 2016 déjà. Des concitoyens s'inquiètent. Nous pourrions aussi inviter des représentants de communes déjà concernées. Quand pourriez-vous nous réunir pour cela ?* »
Sur ces sujets, je vous invite à vous rapprocher de la commission Agenda 21. Pour l'installation des compteurs eau, je n'ai pas de retour précis mais il y a eu peu de refus hormis en ce qui concerne des interventions complexes qui consistaient à modifier le réseau avec un coût pour l'utilisateur.

2 – « *Les EHPAD seront en grève le 30 janvier car les conditions de travail sont très dégradées. Nous proposons de réfléchir à une action de notre municipalité pour être informé de cette situation et, le cas échéant, d'envoyer une motion aux services de l'état afin de contribuer au confort de nos Anciens, grâce à de meilleures conditions de travail pour le personnel s'en occupant.* »

Cette problématique ne relève pas de la Commune. Il s'agit, en ce qui concerne Etréchy, d'un groupe privé Orpea, et nous n'avons en l'occurrence aucune information relative à une grève effective dans cet établissement le 30 janvier prochain. J'ajoute que l'Etat vient d'annoncer des mesures en faveur de ces établissements. Attendons d'en voir les effets.

3 – « *La commission déchets de l'intercommunalité a débattu en décembre dernier sur la possibilité d'équiper Etréchy en containers pour le tri des emballages. Une partie « test » de la ville est à déterminer et nous proposer les nouveaux quartiers. Mais, au vu de grandes pertes de matériaux recyclables chez les commerçants et artisans (observées lors des passages des recyclables et des OM), nous proposons également de l'étendre à ces activités. : pourrez-vous relayer cette demande lors de votre contact avec le vice-président en charge des déchets ?* »

Je ne considère pas utile d'équiper les familles de containers. Au contraire nous souhaitons favoriser l'utilisation des BAV. L'ensemble de la commune n'est pas équipé de containers. Il faudrait en sus dimensionner ces équipements à la taille des familles. Je considère une telle action comme inutile. Quant aux professionnels, le contrat actuel de ramassage prévoit le porte à porte. La sensibilisation des professionnels peut être abordée en commission Agenda 21.

4 – « *Demande de mise à l'heure de la pendule de l'église* ».
La société est missionnée, c'est en cours.

L'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 22h00.